

choses, alors que nous avons établi des zones exemptes de tuberculose au Manitoba? J'habite dans une de ces zones. Pourquoi devrais-je verser aux abattoirs une prime d'assurance contre une déclaration d'infection, alors que je ne possède aucun animal atteint de tuberculose? Cette assurance est devenue une forme d'exploitation et le Gouvernement devrait y mettre bon ordre. Je vois le ministre sourire. Je puis l'assurer que je parle bien sérieusement. Nous sommes encore assujettis au régime d'assurance contre la tuberculose qui fut établi il y a plusieurs années alors que les bestiaux valaient cinquante ou soixante dollars chacun. Lorsque je fais l'acquisition d'un animal pour mon troupeau je le paie aujourd'hui \$150 mais je ne touche que \$38 de l'Etat lorsqu'on vient m'en enlever un qui est contaminé. Une revision s'impose. Je demande au ministre d'y voir. Le Gouvernement devrait agir, car ce n'est pas là un traitement équitable.

Je veux être aussi bref que possible, mais on me permettra de discuter la question du bétail. Le ministre a dit il y a quelques jours que nous pouvions être assurés de la stabilité des prix pour douze ou vingt-quatre mois. Il n'en est nullement ainsi. S'il m'arrive de vendre des bouvillons un lundi, j'en touche 12c. la livre; d'autre part, si je vend des bouvillons de même qualité un jeudi et que les animaux soient abondants sur le marché les abattoirs paient 11c. Ce qui arrive, c'est que le cultivateur perd douze dollars tandis que les exploitants de l'abattoir voient leur bénéfice accru d'autant, puisque les animaux sont de même qualité que ceux qu'ils ont achetés le lundi. La raison pour laquelle on paie 12c. le lundi est qu'il n'y a pas ce jour-là suffisamment de bestiaux en vente pour que le prix baisse; le jeudi, il peut arriver que le marché soit encombré. Une citation de l'*Ottawa Journal* du jeudi 13 septembre m'aidera peut-être à mieux faire comprendre ce que je veux dire. Voici cette citation:

La Commission achète le surplus de viande d'agneau.

La Commission des viandes achète le surplus de viande d'agneau canadien pour l'exporter en Grande-Bretagne.

Pour l'agneau propre à l'exportation et d'un poids de 38 à 50 livres après refroidissement, la Commission paie un quart de cent de moins par livre que le prix maximum de chaque zone de vente.

Ces achats d'agneau, de même que l'acquisition par la Commission, depuis le 24 juillet, de tout le surplus de viande de mouton, assure aux cultivateurs et aux éleveurs canadiens un marché pour tout leur excédent de viande d'agneau et de mouton, a déclaré M. J. G. Taggart, président de la Commission.

Cela n'est pas exact et ne vaut que lorsqu'il n'y a que peu de viande sur le marché. La

seule personne qui se trouve protégée est le propriétaire d'abattoir. Il n'y a ni prix maximum ni prix minimum pour les animaux sur pied mais seulement pour les bestiaux abattus; lorsque ces agneaux auront été tués l'éleveur sera protégé et les abattoirs trouveront un débouché pour cette viande. Mais si le marché revient au point où il était il y a un an, alors qu'il y avait neuf mille agneaux à Winnipeg, le ministre sait ce qui se produira. L'an dernier, nous l'avons prié de nous ouvrir le marché des Etats-Unis. Or qu'arriva-t-il le lendemain? Les propriétaires d'abattoirs avaient déclaré ne pas vouloir de ces agneaux; ils étaient trop hauts sur pattes, trop amaigris et de qualité inférieure. Ils ne leur trouvaient rien de bon et cependant lorsqu'ils prirent connaissance du télégramme annonçant que le marché américain était ouvert, les cours montèrent de \$1.50 le lendemain matin à Winnipeg et l'un des exploitants d'abattoirs qui avait déclaré n'avoir pas besoin d'agneaux en achetait seize wagons à double étage.

Voilà ce qui est arrivé. Je regrette que le Gouvernement adopte des mesures de cette sorte. Le cultivateur ne bénéficie d'aucune protection lorsque le marché est encombré car le propriétaire d'abattoir peut se présenter et acheter au prix qu'il fixe lui-même. J'avais coutume de blâmer le ministre de l'Agriculture de cet état de choses. J'ai déjà cru que le ministère de l'Agriculture était dominé par les abattoirs; aujourd'hui je suis convaincu que c'est le gouvernement qui est dominé par eux. Voilà l'état de choses qui existe non seulement aux marchés de Winnipeg mais à ceux d'ailleurs. Le cultivateur n'y jouit d'aucune protection; il doit accepter ce qu'on lui offre et les abattoirs dont les propriétaires sont des hommes d'affaires très entendus, achètent au plus bas prix possible.

La même situation existe dans l'industrie de la pêche. Le pêcheur de doré dans le lac Winnipeg vend son poisson 10c. la livre mais quand j'achète du filet de doré dans un magasin de Winnipeg, je paie 47c. la livre. Il y a peut-être en cette enceinte des hommes qui s'intéressent à l'industrie de la pêche; je tiens à leur rappeler que je m'y connais un peu en fait de pêche. J'y suis allé l'hiver et j'ai pêché le poisson avec des filets; j'y suis allé aussi en été. Le poisson que l'on transforme en filet peut perdre la moitié de son poids, ce qui en porterait le prix à 20c. la livre; mais entre 20c. et 47c. l'écart est grand et quelqu'un en bénéficie. Le producteur primaire, celui qui risque sa vie pour prendre le poisson ne reçoit pas sa juste part.